



**Sciences et ingénierie des matériaux, Mécanique,
Énergétique**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences et ingénierie des matériaux, Mécanique, Énergétique. 2017, Université confédérale Leonard de Vinci, École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique - ISAE-ENSMA, Université de Limoges, Université de Poitiers. hceres-02029807

HAL Id: hceres-02029807

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029807>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

École doctorale Sciences et Ingénierie des Matériaux, Mécanique, Energétique

Université confédérale Léonard de Vinci
Université de Poitiers
Université de Limoges
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et
d'Aérotechnique - ISAE-ENSMA

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 04/12/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Florent Calvayrac, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Florent CALVAYRAC, Université du Maine

Experts :

M. Bernard PENZ, Grenoble INP

M. Jean-Michel ROQUEJOFFRE, Université Toulouse 3 - Paul Sabatier

Mme Laure SOULIER, Université Pierre et Marie Curie

Délégué scientifique du HCERES :

M. Jean-Louis BOIMOND

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé en février 2017
et d'une visite de l'ED en mai 2017

Présentation de l'école doctorale

Le projet d'école doctorale *Sciences et Ingénierie des Matériaux, Mécanique, Energétique* (ED SIMME) résulte d'une légère transformation de l'ED *Sciences et Ingénierie des Matériaux, Mécanique, Energétique et Aéronautique* (SIMMEA) à la suite du contrat 2013-2017. Cette ED, dans le domaine de la physique, de la chimie et des sciences pour l'ingénieur, était basée jusqu'en 2016 sur cinq établissements :

- l'Université de Poitiers (établissement porteur) ;
- l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA) ;
- l'Université de Limoges ;
- l'Université de La Rochelle (qui a quitté la Communauté d'universités et d'établissements Université Confédérale Léonard de Vinci, ComUE UCLdV) ;
- l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle (ENSCI) qui a rejoint l'Université de Limoges en 2017.

L'ENSMA devient établissement porteur du projet SIMME avec un nouveau directeur.

Lors de la période 2013-2017, la majorité des doctorants inscrits étaient issus du domaine des sciences pour l'ingénieur. Les doctorants des autres domaines scientifiques sont inscrits dans des sous-domaines assez proches de l'ingénierie et des applications, en lien avec les matériaux par exemple. Les effectifs sont stables, au nombre de 300 inscrits environ, mais le départ de l'Université de La Rochelle va mécaniquement faire baisser les effectifs d'une soixantaine de doctorants. De nombreuses collaborations industrielles sont détaillées dans le bilan de l'école, et elles semblent effectives, ce qui se matérialise par de multiples conventions industrielles de formations par la recherche (CIFRE).

Cette école accueille environ 300 doctorants dont l'encadrement est assuré par un potentiel de plus 350 chercheurs et enseignants-chercheurs, dont 200 sont titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Le Conseil de l'ED SIMMEA respecte la composition demandée par l'arrêté de 2006 sur le doctorat en regroupant 26 membres (des membres locaux : représentants des établissements et unités de recherche (UR), BIATSS, représentants des doctorants ; des membres extérieurs au domaine scientifique de l'ED, des membres extérieurs issus de l'industrie) avec un choix très pertinent des membres extérieurs. Ce Conseil se réunit trois fois par an sur un des sites (avec une difficulté pour réunir tous les membres), avec à l'ordre du jour le fonctionnement de l'ED et les débats sur des points de fonctionnement : langue du manuscrit, règles d'encadrement, suivi des doctorants. Les représentants des doctorants sont effectivement présents. Le compte-rendu de l'ED est envoyé par courrier électronique et est disponible sur son site web. L'ED est organisée autour d'un Bureau avec un directeur et ses directeurs adjoints. Ce Bureau se réunit tous les mois environ pour traiter des affaires courantes. Le fonctionnement global semble satisfaisant. L'autoévaluation souligne la qualité du règlement intérieur, très précis, qui régit la vie de l'ED, et qui a été adopté, semble-t-il, non sans mal. Cependant, ce règlement est remis en discussion pour la nouvelle accréditation et devrait être préservé pour servir de base au prochain contrat.

Le budget par site, le secrétariat, les locaux, sont bien détaillés dans le document d'autoévaluation, et ils semblent convenables sans excès. L'Université de Poitiers fournit 0,6 ETP (équivalent temps plein) pour le secrétariat, dont le travail est salué par les doctorants, une salle de secrétariat et accueil, une salle de réunion. Le budget annuel est de 15k€ (formations, fonctionnement administratif, journée des doctorants, mobilité internationale). L'université finance directement la journée de rentrée, la remise des diplômes, un prix de thèse, les frais de mission des soutenances de cotutelles, ainsi que de courts séjours à l'international. L'ENSMA fournit 0,6 ETP pour le secrétariat, 5 k€/an de budget (2k€ pour la mobilité) ainsi que la remise des diplômes et la journée de rentrée. À l'Université de Limoges, le secrétariat de toutes les ED est localisé dans un même service, avec 1 ETP de secrétariat pour trois ED, une salle de réunion, une salle pour l'accueil de doctorants, un budget mutualisé de 15 k€/an (mobilité internationale pour les cotutelles, journée des doctorants, entretiens individuels). L'Université de La Rochelle fournit 0,7 ETP pour le secrétariat (mutualisé) ainsi qu'un budget de 5k€/an. Ces moyens diffèrent donc sensiblement selon les établissements, ce qui reflète la répartition non égale des doctorants entre les sites. Globalement, les moyens mis à disposition sont juste suffisants pour faire fonctionner l'ED, et ils ne sont peut-être pas répartis équitablement entre les sites.

En ce qui concerne la communication, l'ED dispose d'un site web maintenu par l'Université de Poitiers, ainsi que d'une *newsletter* trimestrielle, et d'une autre à destination des directeurs de thèse. Ces deux derniers moyens de communication sont plutôt originaux et appréciables. L'outil collaboratif de gestion des données en ligne est le logiciel Améthys, qui ne semble pas encore déployé avec toutes ses fonctionnalités de façon unifiée sur tous les sites. Le fait que l'ED SIMMEA soit organisée sur plusieurs sites multiplie en effet les informations et les complications techniques. Les informations transmises lors des journées de rentrée sont hétérogènes, par exemple les statistiques d'insertion professionnelle observées, qui devraient être présentées partout.

Les sujets de thèse sont choisis par les UR de rattachement de l'ED, en fonction de leur politique scientifique. Les contrats doctoraux sont répartis par les établissements. Les UR proposent ensuite trois candidats maximum par sujet de thèse. Tous les candidats passent une audition et sont classés par une commission *ad hoc*. Pour les autres types de financement, l'ED exprime une volonté de s'impliquer davantage dans le processus après la sélection organisée par les directeurs de thèse ; cependant les procédures de contrôle des dossiers des candidats mériteraient d'être explicitées. Un seuil de financement minimum sera inscrit au règlement intérieur de l'ED. La précédente ED imposait un seuil de 1000 euros/mois minimum, et 1000 euros/mois pour toute thèse dépassant 39 mois, malgré l'absence de financement automatique après 36 mois, en l'occurrence pour les thèses soutenues entre 36 et 39 mois. Il serait souhaitable que ce seuil soit relevé au prochain contrat. Des doctorants, certes en nombre très réduit, sont amenés à s'inscrire au chômage pour finir leur thèse, il s'agit pour l'ED d'être vigilante sur ce point en réglant au cas par cas et du mieux possible ces situations.

Quatre UR sont rattachées à l'ED, avec un potentiel d'encadrement de 354 chercheurs (dont près de 200 sont titulaires de l'HDR) pour 300 doctorants environ. Ces unités participent au recrutement, au suivi des doctorants, aux formations de spécialité, au suivi des docteurs, à la journée des doctorants et contribuent financièrement aux missions à l'étranger. Le fonctionnement est encore très séparé par établissement. L'environnement de l'ED est composé des établissements, des scolarités, des collèges doctoraux, des collectivités territoriales *via* les établissements (les régions fournissent en effet une vingtaine d'allocations par an, ce qui explique la difficulté de centraliser les attributions de contrats doctoraux au niveau de l'ED), les industries *via* les UR pour des CIFRE.

On trouve un collège pour chaque site, qui organise les journées de rentrée et de cérémonie de remise des diplômes, et qui fédère également ses autres ED et s'occupe des missions transverses. La politique de site à Poitiers semble intéressante, en ce qui concerne l'accueil des étudiants étrangers. La géographie et les transports ne sont pas un facteur contribuant à faciliter l'unité de l'école doctorale. Par ailleurs, l'ED SIMMEA fait partie du réseau français des ED du domaine SPI (REDOC-SPI) et en est même un des fondateurs en charge des relations internationales (publication des offres de thèses, mutualisation de certaines formations).

Environ 50 % des doctorants sont issus de masters extérieurs à la ComUE UCLdV, avec une faible proportion de femmes, qui est en décroissance. Le nombre d'étudiants étrangers est stable. L'ED accueille une proportion importante de doctorants étrangers, mais le nombre de cotutelles, d'inscriptions de doctorants avec des statuts comparables, est peut-être un peu faible quoiqu'en augmentation. La raison serait à trouver dans l'exigence de financement dans le pays d'origine des doctorants. D'autres types de thèses permettent aux doctorants de bénéficier de séjours longs à l'étranger. Là encore, les pratiques sont hétérogènes entre La Rochelle (aide à la mobilité des doctorants *via* un cofinancement par les UR), Limoges (accompagnement des doctorants étrangers, amorçage des cotutelles, aide régionale pour les congrès et les séjours internationaux de longue durée cofinancés par les UR ou les établissements) et Poitiers (absence d'aides pour les doctorants étrangers mais un accueil spécifique, aide pour des séjours de longue ou de courte durée, des congrès, ou des jurys de cotutelles).

La gouvernance de l'ED SIMMEA est saine et s'appuie sur une bonne expérience passée. Cette école affiche un fonctionnement stable et qui semble, à de mineurs détails près, conforme aux meilleures pratiques nationales. Il conviendrait de s'assurer que la nouvelle gouvernance profite des acquis de cette expérience. On remarque un bon potentiel d'encadrement, une bonne gouvernance avec une communication de grande qualité. On peut en revanche regretter une hétérogénéité des traitements des doctorants suivant les sites. L'ouverture internationale est peut-être perfectible. En conclusion, l'ED est bien structurée et fonctionne de manière très satisfaisante, malgré la difficulté d'être répartie sur plusieurs sites ; elle s'est dotée de règles de fonctionnement strictes, précisées dans un règlement intérieur.

- Encadrement et formation des doctorants

L'ED SIMMEA inscrit environ 300 doctorants annuellement, chiffres stables depuis plusieurs années. Avec 200 HDR, le taux d'encadrement est raisonnable. Le nombre d'encadrements maximum est de l'ordre de 7 pour un HDR, mais la plupart des HDR respecte le nombre maximum d'encadrements fixés dans le règlement intérieur, i.e. 300 % par HDR (150 % pour un non HDR) et cinq encadrements simultanés (trois pour un non HDR). L'ED accorde des dérogations dans certains cas pour des raisons standards. Cette politique, raisonnable pour ce champ disciplinaire, semble reconduite dans le projet ; la nouvelle direction devra y être vigilante, tout en encourageant le maximum de collègues à passer leur HDR. Le nombre d'abandons n'est pas alarmant, et en baisse, de 12 à 4. Les indicateurs d'encadrement n'affichent aucune anomalie particulière. La durée des thèses est malheureusement en augmentation, passant de 38 à 41 mois, ce qui devrait être analysé à l'avenir

Les doctorants doivent suivre 90 heures de formation, réparties également en trois catégories : les formations spécialisées, thématiques et transversales. La plupart de ces formations est financée par les collèges doctoraux ou la ComUE UCLdV. La participation aux journées des doctorants permet de valider des heures. La politique de formation est réfléchiée et cohérente, mais certains manques sont identifiés en formation à l'insertion professionnelle, e.g. la question de l'après-thèse devrait être abordée dès la 1^{ère} année. Les DCACE (doctorants chargés d'enseignements) bénéficient de formations supplémentaires. Les animations tournent autour des journées de rentrée, des journées des doctorants (qui semblent très bien rodées et appréciées des doctorants) et des remises de diplômes, à chaque fois sur chaque site, ce qui est dommage. Lors de l'entretien, certains doctorants ont signalé un manque d'information sur les formations de master qu'ils pourraient suivre, par exemple, ou des problèmes de placement temporel de certains modules qui deviennent peu pertinents en fin de thèse.

La ComUE UCLdV propose des formations d'accompagnement tandis que les UR, l'ED ou les collèges de site proposent des formations de spécialités, thématiques et transversales. L'offre de formation scientifique est riche et diversifiée. La politique vis-à-vis des formations doctorales est bonne mais un choix plus grand de formations scientifiques en lien avec le projet des doctorants ou avec les statistiques d'insertion professionnelle aurait été souhaitable. L'autoévaluation souligne l'absence d'un suivi en temps réel des formations. Cependant, la politique globale dans ce domaine semble bonne.

Un dispositif strict et régulier de suivi des doctorants est mis en place à 6 mois (avec avis du directeur de thèse), 9 mois (entretien), 12 mois (rapport scientifique + bilan formation), 18 mois (poster journée des doctorants), 24 mois (rapport scientifique + bilan formation), 30 mois (présentation orale journée des doctorants) avec la possibilité de mettre en place une sorte de comité de suivi individuel (CSI) de composition hétérogène (ce qui devrait être généralisé pour respecter l'arrêté du 25 mai 2016). Il semble que l'acquis de l'ED SIMMEA ne soit pas automatiquement reconduit. L'outil principal semble être le comité de thèse, dont la composition est en discussion. L'inconvénient majeur d'un tel dispositif est que la direction de l'ED a très peu de prise dessus, avec un effectif de direction aussi réduit.

Les doctorants doivent avoir soumis un article en revue pour pouvoir soutenir sa thèse. Des conditions strictes sont données pour la langue de rédaction et la taille du résumé dans le cas d'une rédaction en anglais (journal international à comité de lecture et validation des heures de formation).

- Suivi et Insertion des docteurs

On note une hétérogénéité des dispositifs de suivi des docteurs avec des taux de participation aux enquêtes assez faibles. Le noyau dur semble être une association d'anciens doctorants. Un suivi volontariste, assuré par une ou des personnes ayant déjà accompagné les doctorants, semble être le mieux à même d'accomplir cette tâche. En dehors des nombreuses situations inconnues, les résultats de l'insertion professionnelle sont plutôt bons avec de l'ordre de 30 % d'embauchés dans le secteur public et 45 % dans le secteur privé sur des emplois où le doctorat a un sens. Les résultats d'insertion en tant que chercheur ou enseignant-chercheur, malgré le faible tonus national de l'emploi scientifique public,

sont en dessous des moyennes nationales pour les sciences. Le nombre de contrats postdoctoraux à l'étranger est particulièrement bas après 3 ans. Le nombre de séjours post-doctoraux serait intéressant à faire figurer dans les statistiques de l'ED.

L'Université de la Rochelle organise des formations transversales à l'insertion professionnelle en plus du forum. L'Université de Limoges organise une journée d'information au sujet des métiers, du projet professionnel, ainsi qu'un accompagnement à la création d'entreprise. Peu d'autres actions sont présentées. Les données semblent être exploitées sur le site de Limoges pour faire évoluer la politique de formations, mais pas sur les autres sites. Un effort reste à faire dans ce domaine.

Les actions de valorisation du doctorat par l'ED SIMMEA se passent *via* sa participation nationale au réseau très actif REDOC-SPI. Des actions sont également menées par les collègues doctoraux, qui ont là encore des pratiques très différentes ; l'ED n'y joue qu'un rôle mineur. Une vision plus globale au niveau de la ComUE UCLdV serait sans doute plus productive. Le réseau d'anciens doctorants semble être encore une fois la pierre angulaire du dispositif. Un certain nombre d'actions sont listées, mais il semble y avoir une hétérogénéité entre les sites et peu de retour sur les formations scientifiques.

Autoévaluation et projet :

L'autoévaluation est sincère et assez efficace. Cependant, elle ne semble pas avoir été menée de façon indépendante par les établissements et la procédure employée est peu détaillée. Pour chaque thème abordé ci-dessus, l'ED est cependant capable de pointer les points faibles et les points forts. Son autoévaluation est *in fine* pertinente.

Le projet, dans la continuité de l'ED SIMMEA, semble répondre à un certain nombre de problèmes identifiés dans l'autoévaluation, sauf et en partie, sur les dispositifs de préparation à l'insertion professionnelle. Certaines pistes d'amélioration sont proposées notamment en ce qui concerne le suivi des docteurs et l'animation. Beaucoup de points sont encore en discussion. Ceux qui sont tranchés sont raisonnables. Il faut prendre garde à ce que le projet ne soit pas un recul par rapport à l'existant.

Appréciation globale :

L'ED SIMMEA fonctionne bien mais avec beaucoup d'hétérogénéité et le projet de renouvellement dans le cadre de la ComUE UCLdV remédiera à certaines faiblesses identifiées. Le projet de la future ED SIMME comporte encore de nombreuses zones d'ombre dans lesquelles les atouts de l'existant devront se retrouver, et les points faibles être gommés. La procédure de suivi/insertion/valorisation du diplôme de docteur est à revoir. La direction de l'ED a réalisé un travail important de structuration et d'organisation, dans un contexte complexe, multi-établissements et multi-sites. La gouvernance de l'ED est claire et les règles de fonctionnement sont précises et bien documentées dans un règlement intérieur. L'encadrement et la formation des doctorants sont très satisfaisants. Les taux d'encadrement sont raisonnables, les UR de rattachement sont bien impliquées dans le fonctionnement de l'ED, la formation bien structurée et diverse. Le suivi des docteurs reste à améliorer, mais leur insertion dans le secteur privé est plutôt bonne.

Points forts :

- Qualité des procédures, ouverture du Conseil, règlement intérieur très précis de l'ancienne ED.
- Excellentes animations auprès des doctorants, bon adossement des unités de recherche et des établissements.
- Bonne insertion post-thèse dans le secteur privé.
- Suivi des doctorants de bonne qualité, permettant de détecter à tout moment des problèmes.
- Offre de formation riche et bien diversifiée.

Points faibles :

- Hétérogénéité des pratiques entre les sites.
- Insertion professionnelle à améliorer dans le secteur de la recherche publique.
- Implication perfectible de l'ED dans le recrutement de ses doctorants avec financement extérieur (CIFRE, DGA, CEA, etc.).
- Suivi de l'insertion des docteurs insuffisant et résultats à mieux relier à la politique de formation,
- Durée de thèse en augmentation.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES recommande d'améliorer les procédures de suivi de l'insertion professionnelle, de prévoir différents parcours possibles pour les doctorants en termes de formations disciplinaires et de renforcer encore les liens avec l'industrie. L'implication de l'ED dans le recrutement de ses doctorants, bien qu'ayant fait des progrès sur le contrat précédent, est encore perfectible.

Les points faibles mentionnés dans cette évaluation et ceux décrits dans l'autoévaluation de l'ED sont en grande partie abordés dans le projet pour le prochain plan quinquennal. Il est donc fort probable qu'ils soient résolus ou au moins considérés par la prochaine équipe de direction.

Le point qui semble le plus sensible est la structuration au niveau de la ComUE UCLdV des études doctorales. La coexistence de multiples structures, avec des organisations et des pratiques différentes entre les sites ajoute de la complexité pour les ED. Ce point mériterait d'être examiné dans les années à venir, en associant à la réflexion l'ensemble des acteurs du doctorat.

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE
LÉONARD DE VINCI



Université
de Limoges



Université
de Poitiers



Réponse institutionnelle des établissements à l'évaluation HCERES des écoles doctorales de l'UCLdV

Les Présidents et Directeurs de l'Université Confédérale Léonard de Vinci et ses établissements membres remercient le HCERES ainsi que les membres des comités de visite pour l'évaluation qu'ils ont faite de nos écoles doctorales. Nous sommes heureux qu'ils aient pu voir les nombreux points forts de nos écoles et qu'ils aient pu mettre en avant des manquements qui sont autant d'opportunités pour la construction de notre projet doctoral commun.

Nos écoles doctorales, mises en place dans le cadre du PRES Limousin Poitou Charentes, ont porté leurs fruits : nous avons construit de véritables écoles partagées, thématiquement cohérentes avec quelques actions en commun. Elles étaient toutefois limitées, compte tenu d'un PRES qui n'était pas en mesure de porter une politique commune forte. La distance entre Poitiers et Limoges ne permet pas de nous considérer comme un site unique au sens du HCERES. De plus les politiques d'aide aux universités et écoles des deux ex-régions Limousin et Poitou-Charentes étaient notablement différents. Cette situation a limité les possibilités de convergence.

Nous souhaitons désormais, à travers la ComUE, travailler ensemble à une véritable politique fédératrice. Nos écoles doctorales ne sont plus *partagées*, elles sont *communes*. Les directeurs des écoles doctorales ne sont pas nommés par leur établissement de rattachement principal, mais d'un commun accord par le Conseil des Membres de l'UCLdV. La ComUE a été dotée d'un budget propre en matière de formation doctorale et elle porte des formations communes, notamment la préparation à la pédagogie et les formations thématiques. De plus, l'UCLdV engage également des ressources humaines dans le cadre de sa politique doctorale : un ingénieur de recherche coordinateur, un ingénieur d'étude développeur informatique, bientôt un(e) assistant(e) ingénieur(e) pour le suivi des formations en central et 8 secrétaires d'école doctorale qui seront en poste dans les établissements.

Les comités d'évaluation ont souvent noté le manque de cohérence entre les établissements, au sein même des écoles doctorales. Ce message a été entendu et ces questions alimenteront les principaux axes de discussion et de travail des mois à venir. Nous avons prévu, en premier lieu, d'organiser une

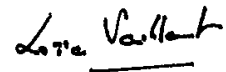
consultation étendue afin de déterminer les priorités pour mettre en œuvre cet objectif de convergence et dans quel calendrier. Cette dynamique sera portée par le conseil des membres de la ComUE et sera alimentée par les réflexions au sein du Conseil pour la Formation Doctorale qui est notre collègue de site. Le cadrage, qui aura identifié des points de progrès souhaitables, permettra au CFD de travailler à la mise en œuvre progressive des propositions retenues.

Le CFD nous paraît être l'instance la plus adaptée pour identifier les points de convergence possibles. Celui-ci nous a déjà permis, depuis la visite des comités d'évaluation, de rédiger une nouvelle charte doctorale commune, de préparer nos formations à l'éthique et l'intégrité et de concevoir un modèle commun de convention de formation. Nous avons également avancé sur la mise à disposition de sites internet communs pour nos écoles doctorales.

Nous prenons également note d'autres commentaires, par exemple sur le manque de suivi de l'insertion de nos docteurs, l'implication des doctorants dans nos discussions et instances. Ces éléments sont déjà intégrés dans nos réflexions sur la construction de notre politique doctorale commune. Celle-ci débouchera, avant la fin du contrat, à des écoles doctorales ayant une politique propre et autonome, cadrée par la volonté commune de fournir à nos doctorants l'opportunité et une réelle possibilité de succès dans leur formation par la recherche.

L'Université Confédérale Léonard de Vinci a les ressources et l'opportunité de mettre en place une politique doctorale commune et forte. Les Présidents et Directeurs prennent acte des rapports d'évaluation et tiendront compte des recommandations pour conduire des actions concertées à travers le CFD, afin de donner la possibilité aux écoles doctorales de l'UCLdV d'être des structures dotées d'une politique propre et harmonieuse entre les sites.

Pr Loïc Vaillant, Président de l'UCLdV

A handwritten signature in black ink, reading "Loïc Vaillant". The signature is written in a cursive style and is positioned below the typed name. A horizontal line is drawn underneath the signature.



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE
LÉONARD DE VINCI



Université
de Limoges



Réponse au rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie des Matériaux, Mécanique, Energétique

Les équipes de direction des Ecoles Doctorales SIMMEA et SIMME souhaitent apporter les éléments de réponse suivants au rapport d'évaluation adressé par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

A. Erreurs factuelles

- Le périmètre de l'ED SIMMEA (page 4, Présentation de l'école doctorale) est erroné : il comprend 5 établissements (Université de La Rochelle, Université de Limoges, Université de Poitiers, ENSCI, ISAE-ENSMA) jusqu'en 2016, puis 4 à partir de 2017, l'ENSCI ayant rejoint l'Université de Limoges.
- Le conseil de l'Ecole Doctorale SIMMEA (page 4, Fonctionnement et adossement scientifique de l'école) comprend 26 membres et non 21.
- Le site internet de l'Ecole Doctorale SIMMEA (page 5, Fonctionnement et adossement scientifique de l'école) est hébergé et entretenu par l'Université de Poitiers et non par la ComUE UCLdV, puisque la création de cette dernière est postérieure à l'ED SIMMEA.

B. Observations

Le rapport laisse sous-entendre que la nouvelle accréditation souhaite remettre en discussion le règlement intérieur et ne pas reconduire les acquis (page 4 et page 6). Il semble craindre un recul par rapport à l'existant. Cette remarque du comité relève certainement d'un malentendu : la nouvelle direction de l'Ecole Doctorale souligne au contraire le travail effectué par la précédente mandature pour faire adopter ce règlement et souhaite en consolider les acquis. Le projet présenté devant le comité n'évoque pas le souhait de revenir sur le contenu de ce texte, qui fixe les règles de fonctionnement de l'école doctorale et qui sera préservé.